

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'Archives nationales, départementales et municipales,

C'est un très grand plaisir pour moi de m'adresser aujourd'hui, et pour la première fois, à vous toutes et tous. À la fois gardiens et passeurs de la mémoire et de l'histoire de notre pays, de la vie des femmes et des hommes qui la composent, vous formez le réseau des services publics d'archives, qui maille nos territoires. Votre réseau constitue un puissant vecteur de démocratisation culturelle à tous les échelons de la vie de nos concitoyens, qui trouvent, dans vos services, les traces de leur histoire personnelle ou familiale, les sources nourrissant leurs travaux de recherche, ou encore les preuves de droits qu'ils souhaitent établir et que vous préservez pour l'éternité.

À cet égard, l'actualité récente a été riche, avec la publication de la récente loi du 30 juillet 2021, qui a enfin trouvé un point d'équilibre entre l'accès facilité aux archives classifiées et la nécessaire protection de certains types de documents, très techniques, dont la divulgation pourrait porter atteinte à la défense ou à la souveraineté nationale. Les historiens vont pouvoir de nouveau travailler sereinement, et il faut désormais souhaiter retrouver le climat de confiance qui a toujours régné entre eux et les services d'archives. De même, il convient de se réjouir de voir les archives à la croisée d'enjeux de mémoire, comme ceux des disparus de la guerre d'Algérie, du génocide rwandais ou de la Retirada. Sur l'Algérie et le Rwanda, en seulement deux ans et demi, quatre arrêtés ont été pris qui ont ouvert à tous des pans entiers de cette mémoire – c'est une première.

Le séminaire annuel qui vous rassemble chaque année, sous la houlette du Service interministériel des Archives de France, est *le* temps fort de la vie de votre réseau. Je sais qu'il vous est cher, car il constitue un temps d'échange et de travail particulièrement riche et fructueux pour penser ce que seront les services publics d'archives de demain. Je sais aussi combien, cette année, ce séminaire était attendu, car il vous permet de retrouver la convivialité des échanges après une édition organisée l'an dernier entièrement à distance. Je tenais à en remercier d'autant plus chaleureusement Mesdames Sylvie Desachy, directrice des Archives départementales de l'Hérault, et Christine Feuillas, directrice des Archives municipales de Montpellier, ainsi que leurs collectivités, qui vous accueillent cette année pour ce qui est aussi un important moment de cohésion.

À l'heure du bilan d'une crise sanitaire qui a bouleversé nos vies, je veux saluer devant vous toutes et tous l'effort qui a été le vôtre pour continuer de mener à bien, malgré les contraintes, vos missions de service public. Plus que tout autre secteur du patrimoine, vos services ont, depuis plusieurs décennies,

massivement numérisé les documents qu'ils conservent : aujourd'hui, pour un lecteur en salle de lecture, on dénombre 110 internautes sur les sites internet des services d'archives, qui peuvent y consulter presque 600 millions de documents numérisés. C'est dire combien vos services sont devenus autant de « guichets numériques de la culture » partout en France. La fréquentation que génère cette offre en ligne est massive et représentative de la diversité de nos publics ; elle s'est encore accrue à l'occasion des deux périodes de confinement, avoisinant les 2 milliards annuels de « clics » sur vos sites internet en 2020. Elle concerne principalement les territoires, puisque presque 90 % de cette fréquentation porte sur des sites situés en dehors de l'Île-de-France, et s'intègre ainsi pleinement dans le portail #culturecheznous. Dans les mois et années à venir, elle sera encore très puissamment stimulée par les promesses de la reconnaissance automatique des caractères manuscrits.

À l'heure du web, des réseaux sociaux, de l'accessibilité immédiate de l'information, de la multiplication des démarches dématérialisées, il est nécessaire de développer ce levier essentiel de médiation et de démocratisation numériques que constituent les archives. Ces mots d'ordre – médiation, démocratisation – trouvent un écho brillant dans le nouveau « Cadre stratégique commun de modernisation des archives » dont s'est doté le Gouvernement pour la période 2020-2024, qui vient servir trois enjeux forts de sa politique :

- **le développement d'une politique culturelle et patrimoniale au plus près des territoires et de leurs habitants**, en développant l'accès à distance, notamment en s'appuyant sur le portail FranceArchives et son puissant potentiel de développement, en favorisant la participation des usagers à l'élaboration des services ou des espaces qui leur sont dédiés, en améliorant également la transparence des pratiques archivistiques ;

- **l'accélération du déploiement de l'archivage électronique** : l'accélérer en s'appuyant tout d'abord sur les acquis du programme interministériel VITAM, qui a permis aux Archives nationales de déployer leur plate-forme d'archivage numérique, à laquelle s'adossera très prochainement un portail permettant l'accès sur Internet d'archives nativement numériques, comme par exemple toutes les données issues du Grand Débat national ; mais l'accélérer également en s'appuyant sur des dynamiques collaboratives associant des acteurs de tous horizons, notamment celle qui est portée par les appels à projets régulièrement lancés par le ministère de la Culture en direction des collectivités territoriales ;

- **le renforcement de l'accompagnement des agents**, en développant le vivier de compétences du réseau des archives, **et celui de la mise en réseau**, dont vous êtes aujourd'hui la plus vibrante illustration, mais qui se décline, à divers niveaux, en d'autres rencontres, physiques ou, désormais, à distance, destinées à favoriser les échanges et la réflexion commune.

Pour mener à bien vos missions, vous savez pouvoir compter sur le ministère de la Culture, qui met tout en œuvre pour favoriser des investissements ambitieux, destinés à la convergence des politiques publiques des archives et à leur adaptation aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle : qu'il s'agisse du volet Culture du Plan de relance, qui vise à soutenir non seulement les musées ou les centres archéologiques, mais aussi les bâtiments d'archives relevant des collectivités territoriales, lesquels, dans les cinq années à venir, vont devoir investir, pour plusieurs d'entre elles, dans des constructions, rénovations ou extensions ; qu'il s'agisse encore du soutien aux projets immobiliers des services à compétence nationale des Archives nationales. Ces soutiens doivent aussi favoriser les convergences des politiques publiques des archives, doivent vous aider, encore davantage, à « faire réseau », vous qui partagez des intérêts et des ambitions communes où attractivité des territoires et démocratisation de la culture sont les maîtres mots.

Je vous souhaite de fructueux travaux.